

GLOBAL COMPACT FRANCE

Objet : demande de délai pour la communication de notre COE

Messieurs,

Nous adhérons au Global Compact France et sommes bien conscients que l'une des conditions essentielles de notre adhésion est la publication d'une communication sur la progression de nos actions (COP) en regard des principes du Global Compact.

Nous sommes très heureux de faire partie de ce réseau qui nous permettra de progresser et de valoriser notre engagement.

Malheureusement, nous ne serons pas en mesure de respecter le délai de publication du 30 octobre prochain dû aux départs de collaborateurs référents et de la mise en place d'une nouvelle organisation interne.

Serait-il possible de nous accorder à titre exceptionnel un délai de 90 jours pour vous communiquer nos engagements et nos axes de progrès.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre demande et vous prions de recevoir nos salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "JYB", written over a horizontal line.

Jean-Yves BOUVET-MARECHAL

Directeur des Ressources Groupe